

INFORMATIONS

DÉCISION

portant création du «Journal Officiel des Communautés européennes»

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE,

vu l'article 163 du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique;

vu les propositions formulées par le président de l'Assemblée Parlementaire, les présidents de la Haute Autorité, de la Commission de la Communauté Économique Européenne et de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique;

considérant qu'il est opportun que la Communauté Économique Européenne, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la Communauté de l'Énergie Atomique disposent d'un journal officiel commun;

DÉCIDE:

de créer, en tant que journal officiel de la Communauté au sens de l'article 163 du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, le *Journal Officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles le 15 septembre 1958.

Par le Conseil

Le président

BALKE

COMPOSITION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Par décision en date du 18 mars 1958, le Conseil de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique a nommé membres du Comité scientifique et technique:

1. M. Pierre AILLERET
2. Prof. Edoardo AMALDI
3. Prof. Arnaldo Maria ANGELINI
4. M. Pierre AUGER
5. Prof. Dr. E. F. BOON
6. Ing. Giulio CESONI
7. Prof. Dr. J. A. COHEN
8. M. Willy DEKEYSER
9. M. Georges DEVILLEZ
10. Prof. Tito FRANZINI